



PENCRAN

infos

Été 2023 n° 219

Edito

Suite à l'agression d'élus, de maires et à la situation globale du pays, ce lundi 3 juillet, à 12h, devant la mairie de Pencran, nous nous sommes retrouvés pour faire une déclaration inspirée des déclarations proposées par les associations de maires du territoire. La voici :

Je voudrais d'abord remercier les élus et les citoyens présents.

Ensemble, il s'agit ici de manifester notre soutien indéfectible à la République et à la démocratie.

Le maire et les élus municipaux sont le premier degré de cette démocratie et la mairie constitue le service public de proximité pour tous les habitants du pays sans exception.

Nous sommes présents pour affirmer notre refus de ces attaques aux bases de notre République. Car c'est sur ces bases que nous pouvons construire notre avenir commun. Et personne ne doit pouvoir être en mesure de détruire cette richesse partagée par tous.

Ce à quoi nous assistons depuis plusieurs jours nous atterre et nous scandalise. La colère suite à la mort du jeune de 17 ans à Nanterre ou de celle, cette nuit, d'un jeune sapeur-pompier de 24 ans à Saint-Denis ne justifie pas l'escalade de la violence de ces derniers jours, ciblant les commerces de proximité, les services publics et les mairies, accumulant les agressions verbales et physiques

contre les citoyens, les forces de l'ordre et les élus.

Cessons de mettre le feu à notre maison commune !

La République et la démocratie ne sont pas des concepts abstraits mais des pratiques concrètes auxquelles il nous appartient collectivement de donner vie et réalité, par l'éducation, celle des familles et celle des institutions républicaines, par la justice qui doit adapter ses réponses avec fermeté, par la construction de la cohésion sociale et de la confiance dans nos institutions qui fonctionnent grâce à l'action des bénévoles et des élus municipaux qui œuvrent chaque jour pour l'amélioration de notre quotidien.

Nous en appelons à des décisions fortes pour protéger et soutenir les élus locaux, à la base du pacte républicain. Nous enjoignons l'Etat, qui en a la responsabilité, de rétablir l'ordre républicain.

Nous appelons à une mobilisation civique de la société car chacun doit aussi prendre sa part dans la responsabilité et dans le calme.

Nous avons la capacité de vivre et de faire vivre ensemble une société du respect, du droit et des devoirs, nous devons, chacun de nous, nous en donner la force et les moyens.

Vive la République, vive la France !

Stéphane Hervoir, Maire

Dans ce numéro

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Etat civil - Urbanisme - Rassemblement du 03/07
- Dates à retenir - Breizhgo
Résumé du Conseil Municipal du 15 mai 2023
Accueil des nouveaux Pencranais - Chats en divagation - Démarches en urbanisme

ÉCOLE

Calendrier année scolaire - Sortie Moulin Mer - Les gendarmes à l'école - "On en fait toute une histoire" - Sensibilisation des CE au recyclage

ENFANCE JEUNESSE

Jardin d'Enfants

VIE ASSOCIATIVE

Comité des fêtes - Gym club

CAPLD

La ligne 39 va à la plage

DIVERS

Fête de quartier rue de Brocéliande - Livres neufs pour les enfants malades - Course cycliste de Bretagne féminine - Location de barnums

Permanences des adjoints en mairie

Le Maire et les élus reçoivent sur rendez-vous.
Contactez le 02 98 85 04 42

Contacts des services

Mairie : 02 98 85 04 42

N° d'astreinte, en cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture de la mairie : 07 56 18 10 61

Courriel : mairie@pencran.fr

Site internet : www.pencran.fr

Plus d'informations sur



Jardin d'Enfants : 02 29 05 73 63

Courriel : jardindenfants@pencran.fr

Centre de loisirs et garderie : 09 60 54 23 03

Courriel : alsh@pencran.fr

Espace jeunesse : 02 98 21 53 94

Courriel : mpaugam@mptlanderneau.org

École Lucien Kerlann : 02 98 85 31 94

Courriel : ec.0290933G@ac-rennes.fr

Horaires de la mairie

Du **lundi au vendredi**
de 8h à 12h
de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)
Le 1er **samedi** du mois de 9h à 12h

Fermeture au public
les mardi et jeudi après-midi
le samedi (hors 1er du mois)

Ouverture le samedi matin : 2 septembre

Prochain Pencran Infos

Envoi de vos articles : pour faire paraître une information ou une annonce dans le Pencran Infos, faites parvenir votre texte avant le **25 août** en mairie ou par courriel à pencran-infos@pencran.fr

Rappel : les bulletins municipaux sont disponibles sur le site internet de la mairie.

Etat Civil

Naissances

- Jasmine BISSA, 13 rue des Noisetiers, 6 juin 2023
- Elyna FAUCONNIER SALAÛN, 9 Rosquelen, 12 juin 2023
- Dylan ORAIN POT, 7 rue des Châtaigniers, 16 juin 2023
- Margot BRETON, 21 route de Keranhoat, 30 juin 2023

Urbanisme

Permis de construire :

- Benoit et Sylvie COMES, 4 rue Tal Ar Groaz, maison individuelle
- Hugo MARZI-CARADEC et Mathilde LE CAM, 9 rue Tal Ar Groaz, maison individuelle
- Cédric DERRIEN, 10 rue Tal Ar Groaz, maison individuelle
- Henri LEFEBVRE, 6 impasse des Frênes, carport

Déclarations préalables

- Cécile SIMON, 4 rue du Clos des Serres, clôture
- Cédric COLLIN, 6 rue de l'Elorn, remplacement d'une haie par un mur

Recensement des jeunes

Les jeunes nés en juillet 2007 doivent **venir se faire recenser en mairie à partir du jour** de leurs 16 ans et dans les 3 mois.

Se munir du livret de famille et de la carte d'identité.

Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en mairie munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

Analyse de l'eau

Prélèvement 02900245544 effectué le 22/06/2023.

Nitrates (NO3) : 29mg/l (limite de qualité : 50mg/l).

Conclusion sanitaire de l'ARS : **Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur** pour l'ensemble des paramètres mesurés. Résultats détaillés consultables en mairie.

Les élus et les agents de la municipalité vous souhaitent de bonnes vacances !

Rassemblement devant la mairie le 3 juillet 2023

A l'appel des associations des maires de France, des citoyens et des élus se sont rassemblés devant la mairie de Pencran pour dire notre volonté de soutenir les principes républicains et démocratiques et en particulier les maires et les élus municipaux, premier échelon de cette démocratie.

(voir édito en première page).



BREIZHGO billets gratuits

La région Bretagne met à disposition des moins de 26 ans, 50 000 billets gratuits par semaine sur le réseau TER BreizhGo. Cette opération se déroulera du mercredi 12 juillet au dimanche 3 septembre 2023.

Dates à retenir

- Rentrée scolaire des élèves : lundi 4 sept. - 9h
- Forum des associations : sam. 9 sept. - 10h/12h (Arvest)

PENCRAN INFOS n° 219 - septembre 2023

Directeur de publication : Stéphane Hervoir
Comité de rédaction : Commission Communication
Photos : Mairie de Pencran et contributeurs
Mise en page et impression : Commission Pencran infos

BREIZHGO - Inscriptions transport scolaire

Les inscriptions sont à faire en vous connectant sur le site breizhgo.bzh dès à présent. Au-delà du **17 juillet 2023**, une **majoration de 30 €** pour inscription tardive sera appliquée. Si votre enfant était déjà inscrit l'année passée, vous recevrez un email vous avertissant de l'ouverture des inscriptions en ligne.

RENSEIGNEMENTS

Site internet : www.breizhgo.bzh

02 99 300 300 Prix d'un appel local

Du lundi au samedi de 8h à 20h

Contactez-nous via le formulaire en ligne :
www.breizhgo.bzh/nous-contacter

Résumé du Conseil Municipal du 4 juillet 2023

Frais de fonctionnement de l'école publique Lucien Kerlann

Une participation aux frais de fonctionnement est demandée chaque année aux communes de résidence pour les élèves scolarisés à l'école Lucien Kerlann de Pencran.

Le montant tient compte de multiples facteurs (énergie, fournitures, nettoyage, frais de personnel, etc.) et évolue chaque année. La tarification pour l'année scolaire 2022-2023 est la suivante :

Enfant de maternelle : 1 415,40 €

Enfant élémentaire : 382,09 €

Ces montants correspondent à la déclaration annuelle à l'inspection d'Académie.

Conventions avec le SDEF pour des travaux d'éclairage public

Gérard LE MEUR, adjoint, présente au Conseil Municipal le projet relatif à la rénovation des points lumineux sur l'éclairage public rue des Noisetiers, rue des Châtaigniers ainsi que pour l'extension de l'éclairage public au lieu-dit la Croix Neuve.

Les points lumineux n°206 et 212, rue des Châtaigniers reviennent à 850 € HT chacun avec 47% de subvention SDEF, soit 400 €. Il reste à la charge de municipalité 450 € HT par point lumineux, soit 1 240 € TTC au total.

Le lampadaire installé à la Croix Neuve revient à 6500 € HT. Le SDEF finance 350 €. Il reste donc à la charge de la commune 7425 € TTC.

Le remplacement des lanternes boules, rue des Noisetiers, rue des Châtaigniers et rue des Chênes (soit 18 points lumineux) est prévu pour un montant total de 33 000 € dont 50 % financés par le SDEF. Le reste à charge pour la commune est donc de 16 500 € HT (19 800 € TTC).

Points sur les travaux en cours

- L'église

Achèvement des travaux de couverture en juin. Actuellement l'échafaudage extérieur et le parapluie sont en cours de démontage.

Il est prévu d'installer un compteur électrique ainsi qu'un compteur d'eau.

La DRAC est venue sur place le 2 juin et a demandé que le marché pour la restauration du mobilier (statues) soit lancé. En effet, il n'était prévu au marché initial que la dépose, le stockage et le remontage des statues. Toutefois, la Drac estime que les statues classées ou inscrites aux monuments historiques doivent être restaurées.

L'architecte ayant été reconduit pour la dernière phase des

travaux, à savoir le nettoyage du clocher et du porche sud, il lui revient maintenant de lancer le marché de travaux pour la maçonnerie, la couverture et les vitraux. Le début et la fin des travaux est prévue pour 2024. Pour le chauffage, il est prévu des mâts mobiles.

- La voirie

Le fauchage des bas-côtés a lieu deux fois par an en juin et l'autre à l'automne. Le point à temps a été réalisé début juin. Le marquage au sol aura lieu après l'été sur le nord de la commune (Voas Glaz, Kerhamon, etc.) et à Botcaerel.

Un devis est en cours pour remplacer les panneaux directionnels les plus abimés.

La commission voirie va se réunir pour réfléchir à l'amélioration de la sécurité à l'entrée du lotissement de Kéroullé et entre celui-ci et Kermalguen.

Afin de faciliter le travail des employés communaux, de l'enrobé sera mis en place sous la glissière de sécurité pour un montant de 14 000 € HT.

Les travaux route de Kermaré sont pratiquement terminés.

En projet pour la fin de l'année : une réfection d'une partie de la voirie VC1 et VC5 de la place de Gorréquer (à côté du cimetière) jusqu'au château d'eau ; une réfection de deux abris bus, rue des Charmilles et rue des Noisetiers.

Des travaux sur l'impasse des Roitelets sont en cours de réflexion pour savoir ce qu'il convient de faire et à quel coût.

Au carrefour de la Croix Neuve, une décision tripartite Landerneau, Dirinon et Pencran a permis de passer la route de Saint-Urbain à 50 km/h au niveau du carrefour dans les deux sens.

La salle Arvest

Une réflexion a débuté pour la modernisation de la salle Arvest. L'objectif est double : réduire la facture énergétique et améliorer les conditions de travail des agents. Une visite des lieux, une observation de son utilisation en tant que cantine et une visite à la salle de Kersaint-Plabennec permettent de faire émerger quelques pistes de réflexion. Une cantine autonome à l'Arvest semble très intéressante pour éviter les manutentions lourdes qui occupent beaucoup les agents. Deux solutions pour son emplacement : soit à proximité de la cuisine actuelle, soit en utilisant les salles Héol et Skol Goz (en contact direct avec l'école). La faisabilité technique et le coût seront de toute façon déterminants dans le choix du lieu et de la date de lancement du projet.

La problématique la plus urgente semble être de remplacer le mobilier de l'Arvest (tables et chaises) et de réparer le chauffage.

La rénovation énergétique sera évidemment au cœur du projet car à l'origine des réflexions.

Un local de stockage, absent de la salle actuelle s'avère, lui aussi, indispensable.

Résumé du Conseil Municipal du 4 juillet 2023 (suite et fin)

Site Internet

Sur les sept entreprises sollicitées, trois ont été retenues pour une présentation aux élus. Après comparaison des offres, le bureau municipal propose de traiter avec la société SC Micro, la moins disante pour un montant de 3 754,80 € HT soit 5 122 € TTC avec un hébergement et une maintenance de 780 € /an

Distributeur de pizzas et de pain

L'installation de deux distributeurs, l'un de pizzas fraîches et cuites (entreprise Just Queen), l'autre de pains bio (Boulangerie Le Signor de St Thonan) est prévue pour l'automne sur le site de Kernevez.

Il est nécessaire de créer une plateforme et d'installer un compteur électrique pour chaque prestataire.

La plateforme pour le distributeur de pizzas sera à la charge de l'entreprise alors que pour le distributeur de pain sera à la charge de la mairie.

Question diverses

Entreprise Laita

Une réunion de quartier a été organisée, à l'initiative de la Laita, avec ses plus proches voisins, sur le thème du bien vivre ensemble. Réunion appréciée des riverains et qui demande à être reconduite.

Atelier argent de poche

Il se déroulera du 12 au 28 juillet. 4 jeunes seront mobilisés par matinée.

Accueil des nouveaux Pencranais

Vendredi 23 juin, pour la première fois, la municipalité organisait l'accueil des nouveaux habitants de Pencran. Il leur a été fait une présentation de la commune, de son patrimoine, de ses activités, des réalisations récentes et des projets pour les mois et les années à venir. Les présidents du comité des fêtes et de l'APE ont présenté leur association. Un livret d'information a été distribué et cette réunion s'est terminée autour d'un verre de l'amitié.

Cet accueil sera reconduit l'année prochaine.



Capture de chats en divagation



Le Maire a chargé la société Lab & Compagnie de procéder à la capture de chats en divagation dans le secteur de la rue des Charmilles et de l'impasse Ty Marie à l'aide d'une **cage trappe** qui sera déposée **à partir du lundi 17 juillet jusqu'au mercredi 19 juillet 2023**. Le chat, non identifié, sans propriétaire sera capturé et pris en charge par la société.

Il est demandé aux riverains propriétaires d'animaux domestiques d'être vigilants durant cette période.

Les démarches en urbanisme

L'urbanisme peut être défini comme le droit de l'aménagement et de la construction. Ce sont toutes les dispositions qui permettent d'effectuer des arbitrages entre des intérêts individuels et des intérêts publics.

A Pencran, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est appliqué depuis 2019. Il s'agit d'un document de planification de l'urbanisme au niveau intercommunal. Il a pour but de prévoir un aménagement rationnel du territoire. **Ainsi, lorsque vous faites une demande d'autorisation du droit des sols (déclaration préalable de travaux ou permis de construire), la communauté d'agglomération et la mairie étudient votre demande sur la base du PLUi et du règlement du lotissement s'il en existe un.**

Quel formulaire devez-vous utiliser pour réaliser votre projet ?

C'est la nature, l'importance et la localisation de votre projet qui déterminent le formulaire.

Voici les 2 principaux :

⇒ le permis de construire (**PC**) doit être utilisé pour les projets de construction d'une maison individuelle d'habitation et de ses annexes (garages...) ou pour tous travaux sur une maison individuelle existante soumis à permis (cerfa n° 13406*12)

⇒ la déclaration préalable (**DP**) doit être utilisée pour déclarer des aménagements, des constructions ou des travaux non soumis à permis (cerfa n° 13703*11).

Les démarches en urbanisme (suite)

Extension d'une construction :

- **En zone U (urbanisée) :**
Surface < 5m² : **aucune formalité**
Surface entre 5m² et 40m² : **DP**
Surface > 40m² : **PC**
- **Hors zone U :**
Surface < 5m² : **aucune formalité**
Surface entre 5m² et 20m² : **DP**
Surface > 20m² : **PC**

Modification de l'aspect extérieur

(remplacement fenêtres, portes, toiture, ravalement, pose de panneaux photovoltaïques, etc) : **DP**

Nouvelle construction :

- Surface < 5m² : **aucune formalité**
- Surface entre 5m² et 20m² : **DP**
- Surface > 20m² : **PC**

Terrasse :

- de plain pied : **aucune formalité**
- sur pilotis : **DP**

Piscine (enterrée ou non) :

- Bassin < 10m², non couverte ou couverture < 1,80m de hauteur : **aucune formalité**
- Bassin < 100m², non couverte ou couverture < 1,80m de hauteur : **DP**
- Couverture > 1,80m de hauteur, quelque soit la superficie : **PC**

Enrobé : aucune formalité

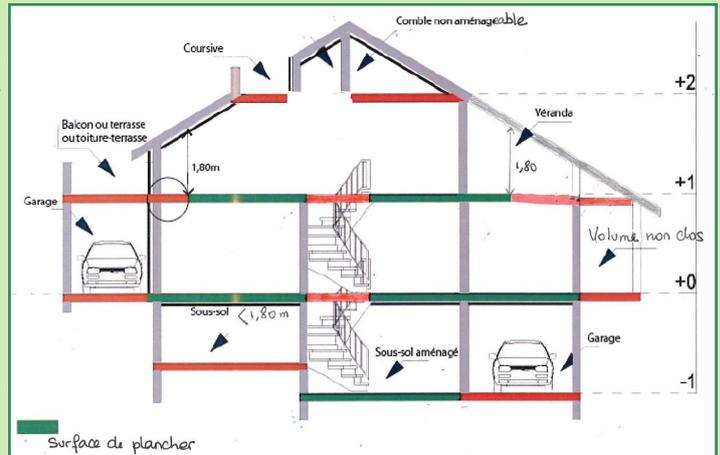
Edification d'une clôture

(mur, grillage, portail, claustra, haie, etc) : **DP**



Attention !

- ⇒ Lorsqu'il est indiqué que les travaux ne sont soumis à **aucune formalité**, vous devez tout de même vous **assurer qu'ils respectent les règles d'urbanisme** (respect des distances par rapport aux limites séparatives, hauteur, etc).
- ⇒ Si vous souhaitez **démolir un bâtiment situé dans un secteur classé** (proximité de l'église, de son enclos, ou du Manoir de Kermadec), vous devez faire une demande de permis de démolir en mairie.
- ⇒ Pour le choix du formulaire, il convient de prendre en compte la surface de plancher (voir ci-contre) et l'emprise au sol (projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus). C'est la surface la plus élevée qui sera retenue pour le choix du formulaire.



La taxe d'aménagement (TA) et la redevance d'archéologie préventive (RAP)

La TA est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement nécessitant une autorisation d'urbanisme. Cette taxe comprend une part départementale et une part communale. La RAP alimente le Fonds national pour l'archéologie préventive.

Le montant de la TA et de la RAP est calculé en fonction de la surface de la construction (ou surface taxable) et/ou l'aménagement éventuel ; de la valeur au m² par type de construction et/ou la valeur forfaitaire par type d'aménagement et des taux applicables pour la part communale (5%), la part départementale (1,5%) et la RAP (0,40%)

Formule de calcul pour la construction :

TA = Surface construite x valeur forfaitaire au m² (fixée et révisée annuellement par l'Etat) x taux

Exonération partielle de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin

Par délibération en date du 24/09/2014, le conseil municipal a décidé d'exonérer partiellement de la TA les abris de jardin soumis à déclaration préalable, en appliquant un abattement de 66 % sur la surface taxable.

Cette exonération partielle est appliquée sur la part communale depuis le 01/01/2015.

Calendrier de l'année scolaire 2023-2024

Le calendrier national de l'année scolaire 2023-2024 est arrivé. Il s'applique aux écoles, collèges et lycées du Finistère selon les modalités ci-contre.

Le vendredi 10 mai sera un jour vaqué (pont de l'ascension).

Préentrée des enseignants	Vendredi 1er septembre 2023	
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 4 septembre 2023	
Vacances de la Toussaint	Vendredi 20 octobre 2023	Lundi 6 novembre 2023
Vacances de Noël	Vendredi 22 décembre 2023	Lundi 8 janvier 2024
Vacances d'hiver	Vendredi 23 février 2024	Lundi 11 mars 2024
Vacances de printemps	Vendredi 19 avril 2024	Lundi 6 mai 2024
Début des vacances d'été	Vendredi 5 juillet 2024	

Sortie scolaire à Moulin Mer

Lundi matin, 12 juin, les 2 classes de PS-MS ont pris le car pour se rendre au centre de Moulin Mer de Logonna-Daoulas. Les classes de MS-GS et GS-CP s'y sont rendues mardi 13 juin.

Les élèves ont d'abord embarqué sur la barge pour découvrir une partie de la rade de Brest avec les parcs à huîtres. Ils ont eu le privilège de voir plusieurs phoques qui se prélassaient au soleil ainsi que des cormorans.

Ils ont ensuite découvert quelques plantes du bord de mer et ont même goûté des "chips de mer" ! Après cela, les élèves ont cherché et observé des animaux du littoral (crabes, bigorneaux, puces de mer) avant de réaliser un tableau avec des fleurs et plantes du chemin.

Enfin, ce fut le moment tant attendu du pique-nique !



Les gendarmes à l'école de Pencran

Les gendarmes sont venus à l'école pour rencontrer les élèves de CM dans le cadre du programme national de prévention et de sensibilisation aux dangers d'internet. Les élèves étaient captivés et très concernés.

Un kit pédagogique a été remis à leur maîtresse. Chaque élève pourra consulter un livret pour mieux comprendre les règles essentielles de prudence et de vigilance. Une information a été remise à leurs parents.

Les gendarmes ont ensuite remis un permis Internet aux élèves qui ont montré leur bon usage du numérique.



"On va en faire toute une histoire" à Pencran !

Les deux classes de CM ont pour la première fois participé au concours régional "On va en faire toute une histoire".

Ce fut l'occasion d'élaborer avec plaisir la suite d'une histoire dont l'amorce a été écrite par l'auteur de Bande dessinée, Kris.

Les deux classes, inspirées, ont narré la suite des aventures du personnage principal.

La classe de CMA a obtenu la quatrième place. Chaque élève de CMA a reçu, avec joie, un ouvrage illustré regroupant tous les textes lauréats de cette année.

Un goûter a été organisé par le magasin Leclerc de Landerneau et l'Espace Culturel lors de la remise des ouvrages à l'école.

Bravo à tous les élèves pour cette belle participation !



Les élèves de CE sensibilisés au recyclage

Le 23 mai dernier, deux intervenantes de l'association le Triporteur ont expliqué aux élèves les raisons pour lesquelles il était important de penser au recyclage : environnement, solidarité, etc.

Elles ont aussi expliqué le fonctionnement du Triporteur et l'importance des actions de solidarité.



ENFANCE JEUNESSE

Jardin d'Enfants

Mardi 4 Juillet, afin de clôturer cette année, le Jardin d'enfants s'est rendu aux *Jardins de l'éveil* à St Thonan.

Au cours de cette visite les enfants ont observé des poneys, des abeilles, des chevaux, etc.

Tout le monde était ravi de cette visite.



VIE ASSOCIATIVE

Comité des fêtes - APAF (association Pencran animation festività)



Samedi 17 juin le comité des fêtes a organisé le traditionnel feu de la Saint-Jean, place Keranna.

Les conditions météorologiques optimales ont permis à cette manifestation d'être un véritable succès populaire avec plus de 250 personnes

présentes.

Le Bureau de l'association, nouvellement élu remercie tous les membres du comité des fêtes-APAF et tous bénévoles qui ont œuvré à la réussite de cette soirée ainsi que les habitants de Pencran et des autres communes pour leur participation.

Nous vous donnons rendez-vous le 15 octobre pour la 4^e édition du trail "La Pencranaise".



Gym Club



Gym Club - Pencran

Reprise des cours lundi 11 septembre 2023 à la salle des Sports de Pencran.

Le Gym Club sera présent au **Forum des associations, samedi 9 septembre 2023** de 10H à 12H (salle Arvest) pour prendre les inscriptions et répondre à toutes vos questions. Il sera également possible de s'inscrire au moment des cours et de faire 2 séances à l'essai.

La cotisation ouvrant droit aux 3 cours hebdomadaires est de 85 €.

Les cours ont lieu le lundi de 18h30 à 19h30 (**Gym tonique** - salle des Sports), le mercredi de 9h30 à 10h30 (**Gym loisir** - salle Heol) et le mercredi de 19h à 20h (**Gym tonique** - salle des Sports).

Le certificat médical ou l'attestation d'absence de contre-indication à la pratique sportive n'est désormais plus obligatoire.

Une Assemblée Générale se déroulera **mercredi 27 septembre à 20H à la salle des Sports.**

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter la présidente **Chantal Morel** au 06 31 06 23 66 ou par mail : gymclub-pencran@laposte.net

Une ligne de bus pour se rendre à la plage depuis Landerneau



Lancée en septembre dernier, la ligne 39 dessert l'anse du Roz à Logonna-Daoulas du 8 juillet au 2 septembre du lundi au samedi inclus. **4 aller-retour quotidiens** permettront de se rendre sur la **plage du Yelen**. Cette desserte permet d'offrir un service alternatif à la voiture vers ce site congestionné l'été, à destination des jeunes et du public familial, sans altérer le rythme des trajets habituels quotidiens de la ligne 39.



Départ de Landerneau vers Logonna-Daoulas à 12h30, 13h50, 16h20 et 17h40.

Départ de Logonna-Daoulas vers Landerneau à 13h10, 14h30, 17h et 18h15.

La tarification est celle, classique, de BreizhGo : 2,50 € le voyage en tarif plein (gratuit pour les moins de 12 ans). Pour se procurer un billet : achat à bord, application BreizhGo m-ticket ou dans les points de revente habituels.

De plus, chaque jour, à partir du 12 juillet, 5 places gratuites seront proposées pour les moins de 26 ans dans le cadre de la gratuité BreizhGo Jeunes, à condition de réserver sa place la veille.

Un service adapté aux personnes à mobilité réduite est aussi mis en place sur les navettes estivales : réservation auprès de Trans Elorn Tourisme (TET), 72h à l'avance, au 06 25 90 65 28.

DIVERS

Fête de quartier - rue Brocéliande

La rue de Brocéliande s'est illuminée le 24 juin dernier lors de sa tant attendue fête de quartier.

Les habitants se sont réunis pour une journée de célébration, de retrouvailles et de divertissements. L'événement a été marqué par un repas convivial, des jeux animés l'après-midi et un barbecue en soirée, créant ainsi des souvenirs inoubliables.

La fête de quartier de la rue de Brocéliande a été une véritable réussite, grâce à nos organisateurs Romain et Stéphane, réunissant les voisins au cours d'une journée riche en partage et en bonne humeur.



Livres neufs pour les enfants malades



L'association Kerez, les enfants malades de l'hôpital Morvan et leurs soignants remercient tous les généreux donateurs qui ont déposé des livres en mairie de Pencran. Ils ont pris place sur les étagères de l'espace lecture de l'hôpital (photo ci-contre).

Coupe de Bretagne cyclisme

Dimanche 25 juin, la dernière manche de la Coupe de Bretagne de cyclisme féminin s'est déroulée à Pencran pour les quatre catégories U15, U17, junior et senior.

Merci à tous les bénévoles pour leur participation.



Location de Barnums

Le comité des fêtes propose deux barnums pliants (3mx3m) à la location au tarif de 50 € le barnum par weekend. Un chèque de caution sera demandé.

Cette offre est uniquement réservée aux Pencranais.

